REAGJIR

**Une idée à creuser selon les jeunes généralistes**

Paris, 9 novembre 2017. En ce moment, la question de la recertification périodique divise les médecins. De quoi s'agit-il ? Qu'en pense la jeune génération de généralistes ? **ReAGJIR, le syndicat qui rassemble et représente les jeunes généralistes (remplaçants, jeunes installés et chefs de clinique), fait le point.**

**La recertification périodique, qu'est-ce que c'est ?**

Les médecins ont l'obligation déontologique de se former régulièrement. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le DPC (Développement Professionnel Continu). Ce dispositif de formation réglementé dédié aux professionnels de santé, qui a pris la suite de la formation médicale continue (FMC), est effectif depuis janvier 2013 et a pour objectif d'améliorer la qualité et la sécurité des soins tout au long de l'exercice du professionnel de santé. Au moins une fois tous les trois ans, il doit participer à un programme de DPC et s'en justifier. Aucune sanction ne pénalise les professionnels qui manquent à leur obligation. Face à ce manque, début 2016 le sujet d'une recertification tous les 6 ans a refait son apparition au Conseil national de l'Ordre des médecins. Jeudi 19 octobre, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a annoncé au congrès national de cette institution qu'une mission était en cours de préparation pour pouvoir proposer un moyen de mettre en place la recertification périodique.

**Avant la recertification, il faudra réformer la formation**

Pour le syndicat ReAGJIR, avant d'envisager une telle proposition, les modalités, qui président actuellement la formation médicale continue, mériteraient d'être revues et corrigées (cf. document de propositions en ligne ). Se tenir informé semble être un minimum pour chaque médecin : « *Actuellement, les professionnels de santé ont une obligation triennale qu'ils ne respectent pas toujours.* », rappelle le Dr. Yannick SCHMITT, Vice-président du syndicat.
*«Puisqu'il faut de toute façon suivre des formations pour être au fait des dernières avancées et pratiques, nous ne voyons pas en quoi cette recertification périodique devrait poser problème, à trois conditions : que tous les médecins aient accès aux formations (les remplaçants non thésés en sont par exemple exclus), que les formations proposées répondent à de véritables*

*exigences de qualité, tant sur la forme pédagogique employée que sur le fond thématique abordé, et que le financement global de la formation soit revu pour une indemnisation plus juste des médecins et des organismes de formation. Il est par ailleurs important que la recertification reste assurée par la profession, via le Conseil de l'Ordre des Médecins ou le Collège de la Médecine Générale dans le cas des généralistes.»*

## Vers une formation plus pluriprofessionnelle et qui ne se limite pas aux compétences techniques

L'ANDPC (Agence Nationale de Développement Professionnel Continu), Groupement d'Intérêt Public constitué entre l'Etat et l'UNCAM, assure le pilotage du DPC en évaluant les formations et en garantissant leur qualité. Elle participe également, dans certains cas, à leur prise en charge financière. Récemment l'ANDPC a évoqué son désir de faire évoluer sa politique de formation vers plus de pluriprofessionnalité et de favoriser les formations tournées vers les compétences relationnelles. «*Nous nous réjouissons d'une telle annonce. Chez ReAGJIR, nous avons toujours promu un exercice pluriprofessionnel et valorisé, au-delà des seules compétences techniques, les compétences relationnelles indispensables dans notre métier. Que le DPC aille dans ce sens nous semble une très bonne nouvelle !*
», explique le Dr. Yannick SCHMITT. «
*Pour nos Rencontres Nationales à Avignon les 7 et 8 décembre prochains, nous avons d'ailleurs décidé d'accentuer plus encore ces thématiques en proposant sur place des parcours à la fois pour les médecins mais également pour les autres professionnels de santé (infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, pharmaciens), avec des ateliers pratiques et formations transversales, dont 4 DPC (vaccination, personnes âgées, patient fumeur, gestion d'une base de données).*
»

## A propos de ReAGJIR – www.reagjir.com

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les chefs de clinique en médecine générale. Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la

construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire. Régulièrement les Rencontres Nationales de ReAGJIR à Avignon sont l'occasion de rassembler en un même lieu tous les acteurs de santé pour un temps de réflexion, d'entraide (ateliers pratiques), de partage et de convivialité. La 6ème édition se tiendra les 7 et 8 décembre 2017 au Palais des Papes, à Avignon.